

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 452

présenté par

M. Julien-Laferrrière, Mme Gaillot, M. Orphelin, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Bagarry,  
Mme Chapelier, M. Nadot, M. Pellois, M. Hammouche, Mme Frédérique Dumas et Mme Forteza

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ses valeurs, ses priorités et ses intérêts, ainsi que ceux de l'Europe, »

les mots :

« les priorités définies en CICID et alignées sur les besoins des pays tels que recommandé par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rappelons que l'aide publique au développement a pour but le développement économique et l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement. Cet amendement vise donc à rappeler que l'APD doit répondre aux besoins des pays bénéficiaires de l'aide, et non aux intérêts de la France, bien que ces deux éléments ne soient pas nécessairement antagonistes.